

DISCOURS RAPPORTÉ ET ÉNONCIATION : TROIS APPROCHES DIFFÉRENTES

Bernard COMBETTES

Les problèmes que soulève le discours rapporté (DR) se trouvent traités dans la plupart des ouvrages de grammaire ; cette insertion est justifiée, plus ou moins explicitement, par le fait que bon nombre de faits linguistiques paraissent devoir être pris en considération, dans ce domaine des divers « styles ». Effectivement, le DR est rattaché ordinairement aux chapitres qui traitent de la subordination, de la concordance des temps, de la personne, etc. Cette façon de décrire le DR recouvre un point de vue qui semble aller de soi et qui se trouve rarement remis en question : les différentes variétés du DR, le discours direct (DD), le discours indirect (DI), le discours indirect libre (DIL) sont considérés comme liés les uns aux autres par des transformations ; moyennant quelques modifications, il serait possible de « passer » d'un énoncé de DD à un énoncé de DI, etc.

Cette façon de voir a été critiquée par certains linguistes ; ce sont ces critiques que nous présenterons ici, à travers l'examen de trois ouvrages. Si nous insistons sur ces points, c'est que la position « déviationniste » a des répercussions pédagogiques et que la plupart des ouvrages scolaires, traitant le problème du DR par des manipulations de phrases, n'offrent qu'une vue fort limitée et restreinte de la question.

1. La position traditionnelle : une hiérarchisation des divers « styles »

Nous rappellerons donc d'abord l'existence d'une tradition « grammaticale », tradition qui se continue dans les ouvrages pédagogiques, dont la principale caractéristique est de présenter le DR comme un ensemble hiérarchisé : chacun des divers discours, ou « styles », peut être rattaché par transformation, par dérivation, aux autres. Nous ne ferons pas ici l'historique de cette position (résumée chez Authier, 1978, p. 6 sq.), nous nous contenterons d'en relever quelques exemples parmi les grammaires les plus couramment utilisées. Le raisonnement, identique dans la majorité de ces travaux descriptifs, reconnaît l'aspect « initial », « naturel », premier, du DD, d'où vont être dérivés DI et DIL.

L'objet de la description sera alors les modifications, d'ordre divers (mais en réalité, essentiellement morpho-syntaxiques), qui pourront être constatées au cours de ces dérivations ; plus précisément, l'enchaînement adopté est le suivant : À DI À DIL, enchaînement justifié par le fait que le DIL présente bon nombre de modifications du DI, mais se voit « amputé » de la conjonction de subordination et du verbe introducteur. On passerait ainsi de : Il a dit : « j'arrive » à : il a dit qu'il arrivait (avec changement de personne et de « temps »), puis de : il a dit qu'il arrivait à : il arrivait (disait-il), avec effacement de il a dit que. Cette démarche n'est pour ainsi dire jamais explicitée, elle est présentée comme allant de soi. A la limite, on pourrait la comprendre dans un ouvrage pédagogique qui s'appuyerait là sur une progression dans l'apprentissage. On ne voit pas très bien ce qui peut l'imposer, sans discussion, argumentation, dans un travail qui se veut théorique. Dans bon nombre de cas, l'impression demeure qu'il y a une sorte d'influence des termes mêmes « direct » et « indirect » : le premier se trouve assimilé à « simple », « premier », le second correspondant à « complexe », « dérivé », etc. S'ajoute à cela le fait que le DI s'exprime dans des structures syntaxiques enchâssées, et que la tendance est forte, même dans des ouvrages qui ne se réclament pas de la grammaire générative et transformationnelle, à voir dans le DR des opérations de dérivation d'une subordonnée à partir d'une indépendante. Nous citerons quelques exemples qui montrent que le vocabulaire-même utilisé par les grammaires et les linguistes insiste sur cet aspect d'enchaînement, de dérivation. Ainsi, chez Grévisse, si une expression comme : « diverses correspondances entre le discours direct et l'indirect sont à examiner » (1107) demeure assez vague et n'engage à rien quant à la « priorité » d'un type de discours sur l'autre, la suite du chapitre contient des formules plus « claires », qui vont dans le sens que nous avons signalé plus haut : « en outre, des substitutions de mots possessifs ou démonstratifs se produisent » (1108), ou : « l'impératif du discours direct se traduit dans le discours indirect par le subjonctif » (1109), ou encore : « les propositions interrogatives indépendantes dans le discours direct deviennent évidemment subordonnées dans le discours indirect » (id). Un ouvrage comme la Grammaire du français classique et moderne, de Wagner et Pinchon, bien différent, sur la plupart des points, du « Bon Usage », tant en ce qui concerne l'esprit général que la méthode, adopte toutefois un même type d'approche du DR : « En passant du style direct au style indirect, certains éléments se modifient par accommodation » (36), ou : « en ce qui concerne les modes, la seule transposition importante est celle du mode impératif (38), etc. Citons enfin cet extrait de la Grammaire Larousse du français contemporain : « Grâce aux constructions que nous avons décrites, un discours direct peut être transposé et subordonné à une proposition ; par là il devient indirect » (122). Il est intéressant de noter que cette remarque se situe dans un chapitre sur la subordination : le DI est présenté comme un cas particulier du passage de la phrase simple à la phrase complexe ; subissant quelques transformations, le discours d'autrui, « tel qu'il a été prononcé », se trouve rapporté en DI.

Ce type de présentation a un double inconvénient, comme l'ont bien montré Authier (1978) et Authier-Meunier (1977) : il fait du DI une simple modification du DD, le subordonnant, en quelque sorte, à l'existence même de ce dernier, ce qui paraît tout à fait discutable ; en effet, comme nous le verrons, de nombreux faits linguistiques ne peuvent s'expliquer par une opération de « transposition ». Mais, de plus, cette approche accentue, si l'on peut dire, l'aspect « premier », « authentique », du DD : puisque le DD est le point de

départ, l'origine du DI, il faut qu'il corresponde à la réalité, aux paroles effectivement prononcées, le DI étant alors une « manipulation », une déformation, de cette réalité. Ainsi chez Wagner et Pinchon : « Dans le style direct, l'énoncé est reproduit sous la forme exacte qu'il prend dans la parole ou dans la pensée » (34), ou, chez Grévisse : « Le discours direct reproduit textuellement les paroles dites : c'est le discours cité par le narrateur, qui présente comme sortant directement de la bouche de celui qui parle les paroles prononcées » (1107). Cette présentation du DD comme un « calque » de la réalité n'a guère été remise en question (Cf toutefois, Authier, 1978, 49 sq.), elle nous semble tout aussi discutable que la réduction du DI à une transformation du DD.

La démarche que nous venons de rappeler se retrouve — sans plus de justification — dans la majorité des manuels de langue, qu'il s'agisse d'ailleurs de langue maternelle ou de langue étrangère ; nous passerons plus rapidement sur ce point, nous contentant de renvoyer à l'étude détaillée que proposent Authier et Meunier (1977), qui montre, à travers l'examen de divers ouvrages scolaires, les limites de cette approche traditionnelle, tant du point de vue pédagogique (aspect « stérile » des types d'exercices, hors contexte d'énonciation), que d'un point de vue « théorique » : « Les exercices [...] ne fournissent jamais pour un énoncé au DD qu'un énoncé au DI qui " colle " au plus près aux données lexico-syntaxiques du DD (reproduction textuelle des paroles) moyennant un minimum d'ajustements présentés comme mécaniques. De ces manipulations qui, systématiquement, demandent d'effectuer des passages de DD à DI, en limitant strictement les effets de la transposition au domaine de la morphosyntaxe, est induite tout naturellement, sans être formulée comme telle, l'hypothèse d'une transformation généralisée ou d'une transformation d'enchâssement assimilable à celle des complétives. Au total, le DR présenterait deux (ou trois, avec le DIL) variantes de nature syntaxique » (50-51). Ces remarques remontent aujourd'hui à plus de dix ans ; il faut bien constater que, sur ce point, la réalité des ouvrages pédagogiques a peu évolué : les exercices, nombreux, sur le DR se réduisent à un travail de manipulation sur les « personnes » (dans le cadre limité des « pronoms » personnels) et sur les « temps » (application des règles de concordance). Quelques manuels ajoutent des remarques sur les compléments de temps du type *demain*, les mettant en relation avec la série *le lendemain*, comme si ces transformations s'appliquaient mécaniquement. Même lorsque cette question est replacée dans un cadre plus large, moins « grammatical », avec une réflexion sur les divers niveaux d'énonciation, les faits de langue envisagés demeurent très limités : le problème de la référence nominale, à travers les syntagmes nominaux définis, n'est pour ainsi dire jamais abordé, de même que la question des « niveaux de langue », des types de phrase, etc.

Ayant ainsi rappelé la présentation traditionnelle, nous essayerons de montrer, par l'examen de quelques travaux, qu'une autre position est possible et, pour nous, souhaitable. Nous tenterons aussi de faire apparaître comment des points de départ distincts, des objectifs divers, peuvent conduire à des constatations identiques. Poursuivant en effet des buts différents, partant de cadres relativement éloignés, des auteurs comme Bakhtine, Banfield, Authier, pour citer les trois linguistes auxquels nous nous intéresserons ici, aboutissent en fait à une critique, à une remise en cause, de la démarche traditionnelle évoquée plus haut : DI et DD ne peuvent être placés dans un simple rapport de dérivation.

2. Bakhtine : le discours d'autrui et la « méthode sociologique »

Pour autant que l'on puisse en juger par la composition de l'ouvrage : *Marxisme et philosophie du langage*, la question du DR et de ses divers aspects n'est que l'application, l'illustration pourrait-on dire, d'une problématique beaucoup plus générale. Le sous-titre de la troisième partie, qui traite du DR, « Essai d'application de la méthode sociologique aux problèmes syntaxiques » est d'ailleurs explicite. En ce sens, Bakhtine s'éloigne de Banfield et d'Authier, qui ne rattachent pas leurs points de vue sur le DR à des hypothèses générales sur le langage et ses fonctions. Il serait possible en revanche de retrouver là la position de linguistes comme Ducrot, dont les analyses s'insèrent dans la théorie globale de la polyphonie (Cf., pour le DIL, Ducrot, 1980). L'objectif de Bakhtine est même plus ambitieux, puisqu'il s'agit pour lui de mettre en relation la nature sociale du langage et les formes linguistiques. Le cheminement du raisonnement adopté est le suivant : s'interrogeant sur l'opposition langue / parole et sur la nature sociale du langage, Bakhtine s'oppose à Saussure, qui n'accorde pas une assez grande importance à la « parole », rejetée dans la variation, l'individuel ; il s'oppose aussi à Humboldt, qui représente la tendance inverse : la création individuelle est le fondement de la langue. Ces deux « extrêmes », Saussure et Humboldt, sont renvoyés dos à dos : « L'objectivisme abstrait, considérant que seul le système linguistique peut rendre compte des faits de langue, a repoussé l'énonciation, l'acte de parole, comme étant individuel... Le subjectivisme individualiste, au contraire, ne prend en compte que la parole. Mais lui aussi considère l'acte de parole comme individuel, et c'est pour cela qu'il s'efforce de l'expliquer par les conditions de la vie psychique individuelle du sujet parlant... En réalité, l'acte de parole, ou, plus exactement, son produit, l'énonciation, ne peut nullement être considéré comme individuel... L'énonciation est de nature sociale » (118-120). Qu'il s'agisse de situation orale ou de situation d'écrit, on ne peut faire abstraction, pour Bakhtine, de la dimension dialogale : toute énonciation tient compte du destinataire, même si ce destinataire n'est pas un individu « précis », mais une collectivité plus ou moins vague ; de là : « La situation sociale la plus immédiate et le milieu social plus large déterminent entièrement, et cela de l'intérieur, pour ainsi dire, la structure de l'énonciation » (124). En quelque sorte, pas d'énonciation sans échange, sans dialogue, pas de dialogue sans contexte social. On comprend alors, dans un tel cadre, la place privilégiée des problèmes liés au DR (c'est presque un tiers de l'ouvrage qui leur est consacré) : l'appréhension du discours d'autrui est en effet le domaine idéal dans lequel on pourra étudier les formes linguistiques, leur évolution, et les mettre en relation avec la communication sociale : le fait de « gommer » l'énonciation d'autrui, ou, au contraire, de la conserver, dans certaines formes du DR, sera ainsi rapproché de l'« appréhension sociale » du discours : « ... il convient de discerner également le degré de fermeté idéologique, le degré d'autoritarisme et de dogmatisme qui accompagne l'appréhension du discours. Plus la parole est dogmatique, moins l'appréhension appréciative admet le glissement du vrai au faux, du bien au mal, et plus les formes de transmission du discours d'autrui seront impersonnelles... Un tel dogmatisme autoritaire est caractéristique des textes écrits en moyen-français, ainsi que de nos propres documents anciens » (167). Ce n'est plus l'énonciation « immédiate » qui se trouve étudiée, mais la prise de position par rapport à une

autre énonciation, prise de position qui se traduit par une nouvelle énonciation ; discours sur un discours, le DR offre l'exemple parfait.

Comment le DI se trouve-t-il caractérisé dans une telle approche ? Distinguant le contenu des énoncés (le « thème ») et l'expression, le mode de représentation (niveau de langue, mais aussi intonation « expressive », etc.), Bakhtine propose de séparer deux grandes tendances : le DI est utilisé pour « rapporter » le contenu sémantique, sans que l'on s'attache à la façon dont ce contenu a été véhiculé dans la première énonciation ; cette sous-catégorie de DI (objecto-analytique), « infidèle » en ce qui concerne la forme, ne s'intéressant qu'au « fond », pourra toutefois « récupérer » les indices gommés : l'utilisation de paraphrases, de parenthèses explicatives, permettra cette récupération, qui ne se produira pas dans le DI proprement dit, mais dans le contexte narratif. Pour prendre un exemple en français : l'emploi des points de suspension traduisant une hésitation, un débit plus lent, dans une phrase comme : « Il a dit : je viendrai... peut-être », ne peut survenir dans cette variante objecto-analytique du DI, où l'on aura : « il a dit qu'il viendrait peut-être », avec la possibilité de préciser : « il a dit avec hésitation que... », « il a dit en hésitant que... », etc.

A l'opposé, le DI verbo-analytique s'attache à l'énonciation elle-même, à son mode de représentation verbale : sont conservés — dans une mesure qui reste à définir — les mots et les expressions d'autrui (un cas limite est constitué par l'utilisation de guillemets à l'intérieur même du DI, pour mieux signaler le maintien d'une forme du discours d'autrui). Il ne faudrait toutefois pas conclure que Bakhtine considère le DI comme une modification du DD : on pourrait en effet penser que le DD se présente comme un énoncé dont le DI « retiendra » tantôt le fond, tantôt la forme. En fait, il y a « appréhension » du discours d'autrui, appréhension que Bakhtine qualifie d'« active » : « Chaque schéma recrée à sa manière l'énonciation, lui donnant ainsi une orientation particulière, spécifique » (176). Cette appréhension, qui peut se faire selon les deux grandes directions que nous venons de voir, ne peut évidemment se ramener à des faits linguistiques tels que le jeu des pronoms personnels ou la concordance des temps : il n'y a pas diverses transpositions « grammaticales » qu'il conviendrait de respecter dans un supposé passage du DD au DI (le respect, plus ou moins grand, de ces règles amènerait à l'une ou à l'autre des deux tendances, comme une sorte de conséquence de l'opération de dérivation). C'est bien tout le champ linguistique qui va se trouver concerné : références nominales, sans doute, mais aussi lexique, constructions syntaxiques... C'est, globalement, une nouvelle énonciation qui doit être prise en considération, et non la modification de quelques faits linguistiques particuliers. Comment, toutefois, cette liaison langue / appréhension du discours d'autrui peut-elle s'opérer ? Quels sont les rapports qui s'établissent entre les formes syntaxiques, lexicales, et la dichotomie déjà citée ? Comment le matériau linguistique va-t-il permettre les divers « schémas » du DI ? C'est ici que l'on peut rejoindre la problématique générale : « La langue vit et évolue historiquement dans la communication verbale concrète, non dans le système linguistique abstrait des formes de la langue, non plus que dans le psychisme individuel des locuteurs » (137), d'où une chaîne qui « va » de la société aux formes linguistiques : les relations sociales se modifient, ce qui entraîne un changement dans les interactions verbales, dans les échanges linguistiques ; cette transformation se reflète enfin dans la forme des actes de parole et, par là, dans les formes de la langue. En ce qui concerne le DR, les divers degrés d'appréhension de l'énonciation d'autrui sont donc liés

aux divers types d'échanges (eux-mêmes liés aux relations sociales) : c'est bien l'acte d'énonciation qui est ici central : il sert en quelque sorte de « jonction » entre la langue, qui s'y met en œuvre et s'y structure, et les situations de communication : « La langue n'existe pas par elle-même, mais par rapport à l'énonciation concrète, en tant que manifestation individuelle, par rapport au fait de parole concret. C'est seulement au travers de l'énonciation que la langue s'associe à la communication sociale, se pénètre de ses forces vives, devient réalité [...] Les conditions changeantes de la communication verbales sont précisément déterminantes pour les changements de formes que nous avons étudiés en ce qui concerne la transmission du discours d'autrui » (172). Dans une perspective diachronique, l'évolution de la langue va aller de pair avec les modifications de l'appréhension du discours d'autrui (accent mis sur la « personnalité », ou, au contraire, sur le contenu, etc.).

Le DD pose des problèmes en partie identiques : la question de l'appréhension se présente de la même manière et plusieurs sous-catégorisations sont envisageables ; loin d'être le DR le plus « simple », le plus immédiat, le DD va amener des complications supplémentaires : la limite n'est pas toujours très nette, en effet, entre le récit, la narration, et le discours d'autrui. En schématisant quelque peu, on pourrait dire que le DI — s'il peut correspondre à divers types d'appréhension — est tout de même bien délimité en ce qui concerne ses « dimensions », et la présence d'indices comme les mots subordonnants est sur ce point capitale. Il n'en va pas de même pour le DD : le contexte narratif peut « déborder » sur le DR ou, inversement, le DR peut « s'éparpiller » dans la narration. Il ne s'agit plus tellement de savoir si c'est le contenu, ou la forme, de l'énonciation d'autrui qui se trouve conservé, mais de délimiter les divers niveaux de polyphonie. On peut ainsi reconnaître le « discours direct préparé » : « L'auteur anticipe sur les thèmes de base du futur discours direct dans le récit et les colore de ses intentions propres. De cette façon, les frontières de l'énonciation d'autrui sont très affaiblies » (185). Même tendance dans le « discours direct vidé de sa substance » : « Le contexte narratif y est construit de telle façon que la caractérisation objective du héros par l'auteur jette des ombres épaisses sur son discours direct. Les appréciations et la valeur émotionnelle dont est chargée sa représentation objective se transmettent aux paroles des héros » (125). Inversement, pourrait-on dire, le DR peut se trouver « anticipé, dispersé, caché » dans les passages narratifs et annonce le DD ; la distance avec le DIL est alors fort réduite. Ici encore, la manière d'introduire le DR dans le fil du récit est liée aux formes de l'interaction verbale, et, par là, aux relations sociales.

Le travail de Bakhtine, dans la critique qu'il propose du traitement du DI par dérivation du DD, ne s'appuie pas sur des arguments « linguistiques » : les faits de langue seraient davantage une conséquence, un résultat, à la fois dans la problématique générale et dans le raisonnement même adopté dans l'ouvrage. Si le DI ne peut être considéré comme « dérivé » du DD, ce n'est pas parce que certaines transformations seraient obligatoires ; c'est qu'il y a, face au discours d'autrui, une prise de position, aussi immédiate dans le cas du DD que du DI : l'un comme l'autre peuvent être plus ou moins « fidèles » ou « objectifs », ou, au contraire, s'éloigner du discours initial. Il est intéressant de voir que c'est l'importance accordée par Bakhtine à la situation d'échange, au dialogue, qui entraîne la présence incontournable de l'« appréhension » du discours d'autrui, dans sa diversité ; approche différente de celle que nous allons envisager à présent.

3. Des faits de langue aux problèmes de l'énonciation : A. Banfield, J. Authier

Dans l'étude proposée par A. Banfield (1973), la problématique du DR est insérée dans un code plus général, celui des « voix narratives » ; mais l'auteur précise très rapidement qu'il s'agit de voir si des notions telles que celles de « narrateur », de « point de vue du narrateur », peuvent être intégrées dans un modèle linguistique, pour rendre compte de certains faits de langue. Ici encore, le DR constitue évidemment un terrain particulièrement favorable. Rappelant que l'approche traditionnelle considère ordinairement quatre grands types de différences entre DD et DI (présence d'une subordination ; application de la concordance des temps ; modifications affectant la catégorie de la personne ; changements dans le système des déictiques), A. Banfield s'interroge sur la possibilité d'une dérivation : « étant donné certaines ressemblances entre ces DD et DI, comment rendre compte de leurs différences ? Peut-on dériver l'une de l'autre par une *transformation* grammaticale *plausible* ? » (191). L'objectif est bien de modifier, d'améliorer, une grammaire (grammaire qui, ici, relèverait du modèle génératif transformationnel) : à partir d'un ensemble de règles qui, ordinairement, doit rendre compte de la grammaticalité des phrases, on passe à une intégration, dans le même système de règles, d'un autre niveau, celui de la dimension énonciative. La grammaire en question aura donc une ambition plus vaste que le domaine de la bonne formation grammaticale des énoncés. Ce qui nous semble important, c'est qu'il y a, dans une telle approche, « conservation » d'un modèle phrastique, même s'il s'agit de l'améliorer, de le transformer. C'est par la modification des règles de réécriture que seront prises en compte les diverses façons de rapporter le discours d'autrui. On pourrait dire ainsi que Banfield part d'une description de la langue, constate que cette description ne permet pas d'expliquer certains faits, et propose alors des modifications du modèle de départ : démarche apparemment « normale » et courante ; le problème est toutefois que les faits linguistiques en question, qui font difficulté, ne sont pas tous du même ordre et ne peuvent être tous ramenés à de simples questions morpho-syntaxiques ; de plus, il ne semble pas évident que l'on puisse traiter, dans un même modèle du type de celui qui est proposé, à la fois le DI et le DD. Avant de voir les critiques et les suggestions apportées par J. Authier, présentons rapidement la démarche de Banfield.

Ayant rappelé que le problème de la relation narrateur / lecteur sous-tend les structures narratives, Banfield estime que la distinction des « styles » (DD, DI, DIL) permet de traiter la question des « caractéristiques grammaticales pertinentes à la relation destinataire / destinataire ». Dans cette observation des faits de langue, quels sont les arguments qui peuvent s'opposer à une approche qui dériverait le DI du DD ? Quatre phénomènes vont dans le même sens :

— Certains groupes nominaux doivent être transformés, dans le DI, en « pronoms » de première et de deuxième personne. Mais comment pourra-t-on spécifier quel est le syntagme de départ ? Devant une phrase comme : *X a dit que tu avais tort*, il paraît en effet difficile de proposer un énoncé de DD qui serait — à coup sûr — la structure profonde correspondant à l'enchaînement : *X a dit* : « *Tu as tort* », mais aussi : « *Pierre a tort* », « *Vous avez tort* », « *Cet imbécile a tort* », etc. Sauf à se limiter aux transformations « mécaniques », que l'on retrouve dans la plupart des exercices traditionnels, et qui consistent à « passer » d'un pronom à un pronom (je → il, tu → il, etc.), ce qui est pour le

moins réducteur, on ne voit pas très bien comment ce problème pourrait se régler par une simple transformation de DD en DI.

— Même remarque pour certains indices de lieu et de temps. On remarquera, ici encore, que la tradition s'en tient, de façon fort limitative, à des équivalences entre les déictiques du type : *demain, la semaine prochaine, ici*, et des « anaphoriques » comme : *le lendemain, la semaine suivante, là*, se contentant, dans le meilleur des cas, de signaler que *demain* peut « rester » tel quel, dans certains cas, etc. En réalité, comment « prévoir » l'origine de *demain* dans : *X a dit qu'il viendrait demain ?* Le DD peut offrir une infinité d'expressions (*X a dit : je viendrai le lendemain* ou : *je viendrai dans 18 jours*, ou : *le mardi 12 octobre*, ou : *mardi prochain*, etc.), susceptibles de correspondre à *demain* dans le DR. On voit la difficulté d'un traitement par dérivation.

— Plus généralement, ces questions de référence rejoignent le problème de l'opposition *de re / de dicto*, problème qui se trouve posé avec l'emploi d'un syntagme nominal défini dans le DI. Un énoncé comme : *X dit que le professeur de latin a tort* correspondra à une lecture *de dicto* : *X dit : le professeur de latin a tort*, mais aussi à une lecture *de re*, dans laquelle de nombreuses paraphrases sont évidemment envisageables (*X dit : Paul a tort*, ou : *mon cousin a tort*, ou : *ce type-là a tort*, etc.). Dériver le DI du DD aboutirait à ne rendre compte que de la lecture *de dicto*, une autre dérivation devrait être prévue pour les interprétations *de re*.

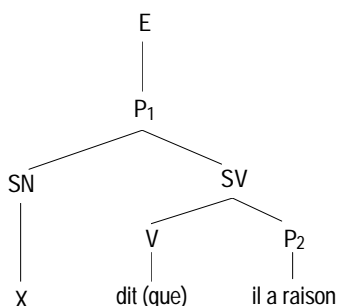
— On notera enfin, comme preuve que les verbes introducteur du DI prennent comme compléments des « propositions » et non des phrases superficielles, qui correspondraient au DD, le fait que les faits rapportés au DI peuvent être « commentés » et présentés comme réellement prononcés ou, au contraire, comme « modifiés », ce qui n'est pas possible au DD :

— *X a dit que Paul avait tort, mais le mot qu'il a utilisé était : cet imbécile.*

— ** X a dit « Paul a tort », mais le mot qu'il a utilisé était : cet imbécile.*

D'autres faits, d'un autre ordre, sont ensuite cités par Banfield pour montrer l'impossibilité de la dérivation pure et simple ; alors que les cas que nous venons de citer relèvent du domaine de la référence (du moins en ce qui concerne les trois premiers), il s'agit à présent de considérer la nature syntaxique de certains énoncés : ainsi peut-on constater l'existence de constructions qui ne peuvent apparaître dans le DI, alors qu'elles n'ont rien d'exceptionnel dans le DD. Comme exemples de cette « dissymétrie » : présence d'exclamations et d'éléments expressifs (*X s'écria : Mais, bien sûr, c'est évident ! = * X s'écria que mais, bien sûr, c'était évident*) ; phrases « incomplètes », en particulier sans verbe (*X s'écria : Magnifique, ce tableau ! = * X s'écria que magnifique ce tableau*) ; applications de transformations de « fin de cycle », qui ne peuvent s'exercer que sur des indépendantes (par exemple, les inversions des phrases interrogatives : *il a demandé : viendrez-vous ? = * il a demandé si viendrez-vous*), impossibilité d'avoir des langues (ou des dialectes, des niveaux de langue...) différentes dans la proposition introductive du DI et dans la subordonnée, alors que cela est possible dans le DD. On peut enfin remarquer que les verbes introducteurs ne sont pas « passe-partout » : si bon nombre de verbes se retrouvent aussi bien avant un DI qu'avant un DD (*dire, crier,...*), certaines formes sont propres au DD (*se renseigner, ironiser,...*), d'autres au DI (*apprendre : il nous a appris qu'il viendrait / * il nous a appris : je viendrai*).

Constatant donc, à partir de cette série de faits, qu'une transformation du DD en DI n'est pas défendable, A. Banfield propose de modifier le modèle « classique » des règles de réécriture (du type P → SN + SV, etc.), en introduisant un nœud initial, dominant P, étiqueté E (pour : « Expression »). C'est à partir de ce nœud que seront engendrées les structures « incomplètes » signalées plus haut (phrases sans verbe, interjections, syntagmes utilisés isolément, en réponse, par exemple : « A dix heures », etc.), la phrase SN + SV n'étant qu'une possibilité parmi toutes ces constructions. Caractéristique importante : ce nœud E n'est pas récursif et ne peut se retrouver à l'intérieur de P, de façon enchâssée. Le DI, traité comme une subordination, ne sera donc pas dominé immédiatement par P (= proposition) :



« Puisqu'une phrase contenant un DI n'est dominée que par un seul nœud E, elle n'a qu'un seul locuteur. Ceci est compatible avec l'idée que le DI est une sorte de paraphrase, de traduction du discours produit par quelqu'un d'autre dans les termes mêmes du locuteur. La phrase qui est l'objet du verbe introducteur est une proposition (P) et non une expression [...] et le locuteur original qui a produit le discours maintenant cité indirectement ne joue aucun rôle linguistique. Aussi tous les mots expressifs qui peuvent apparaître dans une proposition enchâssée du DI sont-ils interprétés comme exprimant l'état d'esprit du locuteur qui cite et non celui du locuteur cité » (206). A l'opposé, le DD ne sera plus traité comme un enchâssement mais comme une juxtaposition de deux « indépendantes », donc comme une succession de deux expressions : *Paul a dit : « Pierre a raison »* serait ainsi issu de : *Paul a dit ceci : Pierre a raison*. L'existence de deux E permet alors de justifier : *Paul a dit : Zut !, Paul a dit : je viendrai demain*, etc. Le problème des phrases incomplètes et des déictiques, de même que celui des divers « niveaux de langue » semble ainsi résolu : « Si l'on exige que les mots exacts du locuteur cité apparaissent dans une nouvelle E(expression) du DD, cela veut dire aussi que les adverbes comme *maintenant, aujourd'hui, demain, ici*, etc., ainsi que le morphème du temps présent, prennent leur signification par référence au temps et au lieu de la phrase citée. Nous pouvons dire qu'en général de tels adverbes renvoient au temps et au lieu de l'E dans lequel ils apparaissent. Par conséquent, dans le DI, ils renvoient au temps et au lieu de la citation » (204).

Cette introduction, dans le système de règles, d'un constituant de type particulier, semble ainsi permettre de rendre compte de la notion d'« énoncia-

teur », en maintenant, pour une phrase donnée, une cohérence énonciative dans les divers domaines concernés (« personne », temps, lieu). N'y a-t-il pas là, toutefois, une simplification abusive ; deux questions de fond demeurent :

— le DD n'est-il que simple « juxtaposition » de deux propositions ?
Qu'en est-il de sa « fidélité » ?

— le DI n'est-il que « traduction », changement d'énonciateur ? Placer un seul E par phrase, n'est-ce pas une exigence trop forte ?

C'est principalement sur ces deux points que portent la critique et les propositions de J. Authier, dans son étude, que nous allons considérer à présent, sur les « formes du discours rapporté ».

En ce qui concerne le DD, J. Authier remarque d'abord qu'il n'y a pas vraiment « imitation » parfaite d'un énoncé préalablement produit : si l'on se place au niveau phonétique, on constate que la reproduction de l'accent, du débit, du ton, etc., n'est qu'exceptionnelle : « En fait, ce à quoi s'engage L (= locuteur rapportant), dans un DD, c'est de *répéter* un message en tant qu'il est *une chaîne signifiante* et non pas à *imiter* celui-ci dans *sa singularité physique de chaîne sonore* » (50). Mais plus important, qu'en est-il de l'aspect « objectif », « fidèle » du DD ? Peut-on s'en tenir aux formulations classiques (telle que celle de Grévisse, que nous avons signalée plus haut), qui font du DD les « paroles mêmes qui ont été prononcées » ? La position de Banfield va dans ce sens : deux actes d'énonciation juxtaposés (E₁, E₂), ce qui laisse penser que E₂ est sur le même plan que E₁, simple enchaînement linéaire de deux actes de parole différents. J. Authier montre bien la simplification, trop grande, que produit cette présentation : dans la réalité du DD, une dissymétrie s'installe obligatoirement : E₂ (l'énoncé rapporté) demeure sous la dépendance, pourrait-on dire, de E₁ : « La chaîne rapportée entre guillemets, qui, à un certain niveau, échappe au contrôle de L (= locuteur citant) n'a en fait d'existence linguistique qu'à travers le message de L. Sa *délimitation* dans le message de L, l'intégrité de son signifiant sont réels, mais son *autonomie* est fictive. Le message de L est directement ancré dans la réalité d'une situation de communication qui le détermine et permet de l'interpréter : en revanche, le message de l (= locuteur cité), devenu partie du message de L, ne peut fonctionner qu'en tant qu'il est accompagné, dans le syntagme introducteur, d'indications explicitées par lesquelles L reconstruit, pour ce qu'il cite, une situation d'énonciation » (52). Comme le souligne J. Authier, une sorte de conflit s'installe, le DD faisant éclater en deux composantes les paroles de départ : la chaîne signifiante est proposée sans doute comme telle, comme authentique, mais elle se trouve séparée de la situation d'énonciation de départ ; on rencontrera ainsi le cas d'une citation exacte, « fidèle », dans un contexte tel que le sens de départ s'en trouve totalement transformé. Point important — et il faudrait insister ici sur l'aspect pédagogique du problème — les présentations traditionnelles de même que celle de Banfield, s'intéressent à l'aspect « interne » du DR (le DD conserve-t-il les marques d'énonciation ? Si oui, lesquelles ? etc.). L'avantage de l'approche de J. Authier est de faire porter la réflexion sur le rapport du DD au texte : les faits énonciatifs ne sont pas seulement traités dans la phrase, mais en fonction du contexte citant. Il ne s'agit plus tellement de juger de la fidélité du DD par rapport à la « réalité » d'un premier acte de parole, mais de voir comment cet acte va être inséré dans une configuration textuelle. C'est finalement chez Bakhtine — dans une autre optique, sans doute, dans une visée plus « stylistique » — que l'on pourrait relever une même importance accordée à l'« entou-

rage » du DR, par exemple dans l'enchaînement narration / discours d'autrui et ses divers aspects. Il est certain que l'accent mis, dans les manuels scolaires, sur le passage du DD au DI fait du DR un problème de « conservation » de l'information, de respect (ou de non-respect) d'une parole initiale, et empêche de poser la question du pourquoi : Quelles sont les raisons qui amènent le DD, au lieu du DI (ou inversement) dans un texte ? Même remarque pour le DIL : la plupart des études s'intéressent à son organisation interne, mais peu s'attachent à son ancrage dans une autre énonciation.

En ce qui concerne le DI, l'analyse de Banfield, qui recouvre d'un E unique, symbolisant l'unicité du locuteur-énonciateur, l'ensemble proposition introductrice et proposition enchâssée (le DI), peut-être aussi soumise à la discussion : J. Authier adopte la présentation du DI comme « traduction », mais constate qu'il reste encore à définir à quel niveau, sur quels éléments, cette « traduction » s'opère : « Le DI opère hors du champ de la textualité : ni résultat d'ajustements imposés par la subordination, ni compromis faisant cohabiter des mots de I et des mots de L, le DI est pleinement parole de L, disant ce que signifie une parole de I. En d'autres termes, ce que reçoit R (récepteur), c'est une paraphrase proposée par L. Le problème qui se pose est alors [...] d'établir sur quel ensemble, pour L-R, est posée la relation d'équivalence fondant le statut de paraphrase d'un DI donné relativement à ce qu'il rapporte » (64). En fait, une conception étroite de la relation d'équivalence consisterait à s'en tenir — et c'est ce que semble proposer Banfield — à des synonymies lexicales ou syntaxiques : le niveau linguistique, au sens strict, serait seul concerné, et l'exigence serait celle de l'identité de signification : *Il a dit : je ne veux pas sortir* → *Il a dit qu'il refusait de sortir*. Mais on ne peut s'en tenir, du moins en ce qui concerne le DI, à une telle approche du « sens » : il ne s'agit pas de traduire, par le DI, une analyse sémantique de la réalité en des termes différents ; la paraphrase ne s'établit pas entre les signifiés des phrases. C'est l'acte de parole initial qui « subit » l'analyse sémantique : élargissement obligatoire de la notion de « sens », qui ne peut en rester à un niveau simplement référentiel ; parler du « sens » d'un acte énonciatif met forcément en jeu le linguistique et le non linguistique. La question de la « fidélité » du DI se pose évidemment alors en de tout autres termes : « le paradoxe du DI est qu'il est *une forme linguistique*, dont le *signifié* consiste à désigner le *sens* comme lieu — englobant l'*extralinguistique* — où s'opère la traduction qu'il effectue » (67). Cette « ré-analyse » d'un acte de parole peut d'ailleurs déboucher sur l'utilisation, par le locuteur rapportant, des mots mêmes de l'énoncé rapporté : cet emploi des « mots des autres » peut être explicitement, formellement, marqué, d'où, par exemple, la présence de guillemets à l'intérieur du DI, de formules explicatives (*il a annoncé qu'il allait « bosser » ; il a annoncé qu'il allait bosser, comme il dit*). Pour J. Authier, se produit là un « blocage » dans l'opération de traduction.

Ces quelques points, trop rapidement évoqués, montrent l'intérêt, pour le pédagogue, du travail de J. Authier : la problématique générale du DR nous semble avantageusement déplacée. En mettant l'accent sur l'acte de parole, sur la situation d'énonciation, plus que sur le « sens linguistique » des énoncés, cette étude évite les fausses pistes telles que l'hypothèse d'une dérivation, la recherche du degré plus ou moins grand de fidélité au DR, etc. Ainsi les équivalences qui se trouvaient établies, dans les analyses traditionnelles, entre DD et « fidélité », entre DI et « traduction », se trouvent-elles, au bout du compte, totalement inversées : « Moins trompeur en fait que le DD qui, contra-

dictoirement, prétend à une forme d'objectivité qui ne peut être atteinte, le DI, lui, affiche la relativité du rapport qu'il propose ; et l'incertitude de ce qu'il désigne comme source de son rapport est essentielle et explicite » (68).

Partant de points de vue relativement différents de ceux de Bakhtine, le travail de J. Authier rejoint pourtant, par d'autres voies, certaines conclusions du linguiste russe, conclusions dont l'une des plus importantes est la constatation que le DR « travaille » en réalité sur une situation d'énonciation, et non sur le contenu des énoncés : le travail sur le texte est, plus qu'ailleurs, indispensable.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

- AUTHIER, J., 1978 : « Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés », *D.R.L.A.V.*, 17, 1-87.
— 1984 : « Hétérogénéité(s) énonciative(s) », *Langages*, 73, 98-111.
- AUTHIER, J., MEUNIER, A., 1977 : « Exercices de grammaire et discours rapporté », *Langue Française*, 33, 41-67.
- BAKHTINE, M., 1929 : *Le marxisme et la philosophie du langage. Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Ed. de Minuit, trad. franç. 1977.
- BANFIELD, A., 1973 : « Le style narratif et la grammaire des discours direct et indirect », *Change*, 16-17, 188-226.
- CERQUIGLINI, B., 1984 : « Le style indirect libre et la modernité », *Langages*, 73, 7-16.
- DUCROT, O., 1980 : « Analyses pragmatiques », *Communications*, 32, 11-60.
- SIMONIN-GRUMBACH, J., 1975 : « Pour une typologie des discours », in *Langue, discours, société*, Ed. du Seuil, 85-121.